

## LE CALENDRIER DE MON ORIENTATION

Toute l'année: entretien individuel avec la conseillère d'orientation pour les élèves qui le demandent, ou sur les conseils du professeur principal, au collège, tous les jeudis et certains mardis . Les rendez-vous se prennent auprès de la vie scolaire (CPE).

\*Stages conventionnés en entreprise il serait idéal de choisir des stages qui vous permettent de découvrir le ou les domaines professionnels que vous visez.

### 1<sup>er</sup> trimestre : JE PREPARE MES CHOIX

#### SEPTEMBRE-OCTOBRE

\*Sensibilisation à l'orientation par la Conseillère d'orientation psychologue, Anouk RAGUCCIA en présence du Professeur Principal. Documents distribués à consulter et conserver.

#### DECEMBRE

\*Conseils de classe du 1<sup>er</sup> trimestre

### 2<sup>ème</sup> trimestre : J'AFFINE MES CHOIX

\*Brochure régionale:« après la 3<sup>ème</sup> Académie de Versailles. » qui contient l'ensemble des formations en voie générale et professionnelle et les établissements qui les proposent.

\*Journées Portes Ouvertes en Lycée, Lycée Professionnel, Centre de formation d'apprentis (CFA).

#### MARS AVRIL

\*Séances d'information par la Conseillère d'orientation psychologue, Anouk RAGUCCIA en présence du Professeur Principal. Travail en sous-groupe et questionnaire à remplir, sur la base de documents concernant les diplômes proposés en voie professionnelle.

\*Conseils de classes du 2<sup>ème</sup> trimestre : sur la FICHE DE DIALOGUE ou FICHE NAVETTE : je fais des vœux provisoires soit la seconde professionnelle (BAC PRO 3 ans) soit une première année de CAP. Le conseil de classe donne son avis = proposition provisoire d'orientation.

\*Entretiens d'information (avec lettre de motivation) dans les lycées professionnels pour certaines formations en voie professionnelle (ex : la restauration, les métiers d'art, la sécurité)

### 3<sup>ème</sup> trimestre : JE ME DETERMINE et le conseil de classe décide

#### AVRIL-MAI

\*Il faut indiquer sur la fiche navette les Vœux définitifs d'orientation des familles. Et remplir le dossier de demande d'affectation avec le nom du ou des établissements demandés et l'intitulé de la formation ou des formations (pour la voie professionnelle). 1 vœu= 1 formation dans un établissement.

JUIN \*Conseils de classe du 3<sup>ème</sup> trimestre Propositions définitives d'orientation. Commission d'appel (en cas de désaccord).

\*Affectation (logiciel AFFELNET) dans les établissements d'accueil.

\*Brevet des collèges

### Fin Juin début juillet : je suis affecté(e) ou non dans un établissement

°Je suis affecté(e) : je vais **OBLIGATOIREMENT** m'inscrire dans mon nouvel établissement **début Juillet au risque de PERDRE MA PLACE**

°Je ne suis pas affecté(e) : Je prends contact immédiatement avec mon collège ou je me rends au CIO (centre d'information et d'orientation) pour rechercher une place disponible **début Juillet.**